

Centre de loisirs

**CALUIRE**

**Jeunes**

**2021-2022**

**TARIF À LA JOURNÉE (INSCRIPTION AU TRIMESTRE)**

**CALUIRARD : 13 € / EXTÉRIEUR : 15 €**

**INSCRIPTION SUR PRISE DE RENDEZ-VOUS AU 04 72 27 05 13**

**DES ACTIVITÉS ORGANISÉES CHAQUE MERCREDI  
POUR LES 9/11 ANS (CM1 / CM2)**

**PRÉSENCE À LA JOURNÉE DE 9H À 17H OBLIGATOIRE  
ACCUEILS MATINS DE 8H À 9H ET SOIRS DE 17H À 18H**

*Caluire Jeunes,  
c'est aussi :*

*DES ACTIVITÉS ORGANISÉES  
CHAQUE VACANCES POUR LES  
9/11 ANS ET 12/17 ANS*

*DES SÉJOURS EN FÉVRIER ET EN  
JUILLET*

*DES CHANTIERS LOISIRS...  
PLUS D'INFOS →*

**Horaires :**

**HORS VACANCES SCOLAIRES**  
Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi  
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h  
Mercredi de 9h à 19h

**VACANCES SCOLAIRES**  
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

**11, RUE DE L'ORATOIRE 69300 CALUIRE ET CUIRE  
04.72.27.05.13  
C.JEUNES@VILLE-CALUIRE.FR**

## Modalités d'inscriptions

### Fonctionnement général

L'inscription au service se fait en deux étapes consécutives : l'adhésion annuelle et l'inscription à l'activité.

### Adhésion

L'adhésion à Caluire jeunes est obligatoire pour participer aux activités proposées durant les vacances par le centre de loisirs.

Cette adhésion est familiale, annuelle (de début septembre à fin août), et son montant dépend des revenus du foyer.

**Montant de la cotisation pour l'année 2021-2022 (Cotisation valable de septembre 2020 à fin août 2021)**

Cotisation familiale	Tranche de revenu sur la base Caf de Lyon
5 €	Inférieur à 346 €
10 €	De 347 à 1026 €
15 €	De 1027 à 2143 €
20 €	Supérieur à 2144 €
30 €	Non-résident de la commune

### Comment adhérer ?

Il est impératif de transmettre les documents suivants soit par mail à [c.jeunes@ville-caluire.fr](mailto:c.jeunes@ville-caluire.fr) ou sur place au 11 rue de l'Oratoire :

- Le livret de famille
- Photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou une attestation signée par un médecin (les vaccins obligatoires sont l'antidiphthérique, l'antitétanique et l'antipoliomyélitique).
- Un justificatif de domicile pour les Caluirards
- Un test d'aisance aquatique, à fournir pour la pratique de toutes les activités baignades ou nautiques

Informations nécessaires :

- Le numéro de sécurité sociale dont dépend l'enfant
- Le numéro d'allocations familiales

*Attention ! Aucune adhésion ne sera effective tant que la totalité de ces pièces ne sera pas présentée. Le montant de l'adhésion doit être réglé au plus tard avec l'inscription à la première activité.*

Le règlement peut se faire sur place en chèque ou espèces ou par dépôt d'un chèque dans la boîte aux lettres de Caluire Jeunes accessible 24h/24. Les chèques sont à libeller à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

### Inscription aux activités

Seuls les jeunes dont l'adhésion est effective peuvent s'inscrire aux activités.

Aucune pré-réservation n'est possible par téléphone, mail ou sur place.

Seul le règlement conditionne la validation effective de l'inscription.

L'inscription aux activités est possible par les jeunes eux mêmes sur place. La présence des parents n'est pas obligatoire.

### En cas d'annulation d'une activité

Le service se réserve le droit d'annuler une activité :

- s'il estime qu'elle ne pourra se dérouler dans des conditions optimale de sécurité.
- en cas d'effectif minimum de 5 participants non atteint une semaine avant le début de l'activité.

En cas d'annulation

- de la part de Caluire jeunes la famille pourra choisir de faire un échange d'activité, de recevoir un avoir (sans limite de temps) ou d'être remboursée par mandat administratif (à demander par lettre recommandée).
- de la part du jeune, aucun remboursement, avoir ou échange de date ou d'activité ne sera effectuée, sauf certificat médical ou situation familiale exceptionnelle.